

Dossiers de rentrée 2023/2024

Dossiers à remplir et à renvoyer

– Pour le 22 septembre : *DIOCESE UGSEL NORD CAMBRAI 2023/2024*

⇒ Dossier d'adhésion UGSEL Nord Cambrai 2023/2024

⇒ Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2023/2024

ATTENTION LES 2 DOSSIERS CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

– Pour le 22 septembre : *HORS DIOCESE UGSEL NORD CAMBRAI 2023/2024*

⇒ Dossier d'adhésion Hors Diocèse UGSEL Nord Cambrai 2023/2024

⇒ Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2023/2024

ATTENTION LES 2 DOSSIERS CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

– Pour le 13 septembre délai de rigueur :

⇒ *Demande de médailles cross-country établissement 2023-2024*

Les médailles seront à retirer le jour de l'AG du 20 septembre 2023 avec en prime une belle surprise...

– Pour le 29 septembre délai de rigueur :

⇒ Renseignements participation compétitions sports individuels toutes catégories << CLIQUEZ ICI >>

⇒ Renseignements inscriptions équipes sports collectifs pour les CJFG et MFG **SUR UGSELNET AVANT LE 29/09/2023**

⇒ Renseignements inscriptions équipes sports collectifs BFG AVANT LE 29/09/2023 << CLIQUEZ ICI >>

>>VOIR VIDEO EXPLICATIVE<<

La gestion des inscriptions sports collectifs sera à effectuer sur l'interface UgselNet comité 59c afin que vos équipes soient inscrites dès le départ sans dysfonctionnement de remontées (ce sont les comités qui me transmettront les équipes engagées sur leur comité). Il vous faudra avoir soumis la remontée de vos élèves dans la base Gabriel à votre direction avant le 29 septembre car la clôture des inscriptions sera fixée à cette date pour connaître les inscriptions pour la réunion du 4 octobre.

Assemblée Générale

- [Invitation AG du 20 Septembre 2023 – Notre Dame des Anges St Amand les Eaux](#)

Tutoriels d'aide à l'utilisation des logiciels Enseignement Catholique et UGSEL



[Exportation GABRIEL](#)



[Manuel d'utilisation UGSELNET chef d'établissement](#)



[Guide d'utilisation UGSELNET professeur d'E.P.S](#)



FAQ 1 [UGSELNET](#); FAQ 2 [UGSELNET](#); FAQ 3 [USPORT](#)

Mettre en conformité les statuts de son association



[Statuts types UGSEL](#)



[Formulaire de déclaration de modification des statuts](#)



[Statuts UGSEL Nord Cambrai](#)

Les catégories d'âge

Pour l'année scolaire 2023/2024 les catégories d'âge sont les suivantes :

– Junior, garçon et fille : **2004/2005/2006**

- Cadet, garçon et fille : **2007/2008**
 - Minime, garçon et fille : **2009/2010**
 - Benjamin, garçon et fille : **2011/2012**
 - Poussin, garçon et fille (participe en benjamin(e)) : **2013/2014**
-

Le carnet de bord de l'Association Sportive



[carnet de bord association](#)



[Fiche individuelle enseignant](#)

Attestation 2023/2024, Assurance UGSEL responsabilité civile , individuelle accident et assistance ,R.G.P.D.

- [Guide de rentrée Ugsel 2023/2024](#)
- [Document R.G.P.D](#)
- [Attestation UGSEL responsabilité civile 2023/2024 et individuelle accident](#)

Suite à la renégociation avec la Mutuelle Saint Christophe de notre contrat d'assurance responsabilité civile, individuelle accident et assistance, applicable à partir du 1er octobre 2018, nous tenons à vous informer des principaux éléments suivants.

Le code du sport fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et des pratiquants. Il dispose en outre qu'elles sont tenues

d'informer leurs adhérents de l'intérêt à souscrire des garanties couvrant leurs dommages corporels, dans le cadre d'une garantie communément appelé « individuelle accident ».

1°) Par cet avenant, l'Ugsef nationale prend en charge la totalité du coût de la garantie de base responsabilité civile, individuelle accident et assistance pour tous les adhérents et licenciés de la fédération.

Ainsi, pendant leur participation aux activités garanties par le présent contrat et organisées par l'Ugsef

sont assurés :

- Les élèves adhérents
- Les licenciés UGSEF
- Les préposés non-salariés et bénévoles
- Les dirigeants

2°) Afin de se mettre en conformité avec l'obligation d'information, chaque association sportive est tenue chaque année de distribuer [la notice d'information](#) et de faire remplir et signer aux parents ou représentants légaux des élèves licenciés inscrits dans celle-ci, le [bulletin d'adhésion 2023-2024](#) .

3°) Dans celui-ci, les parents ou représentants légaux devront :

- soit adhérer à la garantie collective de base Individuelle accident incluse dans le prix de la cotisation,
- soit ne pas adhérer,
- soit souscrire une garantie complémentaire individuelle Accident plus.

Dans tous les cas, ils reconnaissent avoir été informés.

Légalement, le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé fait preuve de cette information et de cette proposition.